



COMMUNE D'AUTHON

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 MARS 2024

EN APPLICATION DE L'ORDONNANCE N° 2021-1310 DU 7 OCTOBRE 2021

Nombre de Conseillers en Exercice :	14
Présents :	09
Pouvoirs :	02
Votants :	11
Date de convocation :	14/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-et-un mars à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence du Maire, Madame Marie-José CINTRAT,

Etaient présents : M. BOURRÉE Steve, Mme CAHIER Aline M. CINTRAT Jean-Luc, Mme CINTRAT Marie-José, M. FERRAND Arnaud, Mme FERRAND Joëlle, M. HASLÉ Julien, M. HENRY Roland, Mme OURY Dominique.

Pouvoirs : M. FORBIN Paternè à M. CINTRAT, Mme NIZARD à Mme FERRAND,

Absents : M. JOB David, M. HÉMOND Nicolas,

Absents excusés : Mme FOUSSEREAU Nathalie.

M. Jean-Luc CINTRAT est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de réunion du 28 février 2024.

DCM 2024/20– SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION CAFÔTON

Mme le Maire donne lecture de la demande déposée par l'association Cafôton sollicitant une subvention de 1.000 € en 2024 notamment pour l'aménagement d'une terrasse permettant d'installer tables, chaises et accueillir des groupes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 10 voix pour et 1 contre :

- **D'attribuer à l'association Cafôton une subvention exceptionnelle de mille euros en 2024 ;**
- **D'accepter l'aménagement d'une terrasse réalisée par les membres du Cafôton sous réserve**
 - o **d'accord de la municipalité sur le projet qui devra être présenté en amont ;**
 - o **Du respect des normes de sécurité notamment la pose d'un garde-corps si cela s'avère nécessaire.**

DCM 2024/21– FOURNITURE ET POSE D'UNE PORTE ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION 2023/007 NOUVEAU FOURNISSEUR

Mme le Maire expose que le 26 janvier 2023 le conseil municipal avait confié à l'entreprise GOUJON la fourniture et la pose d'une porte sur un bâtiment communal pour un montant de 2.427,25 € TTC.

Elle précise qu'à cette date et malgré plusieurs relances, cette entreprise n'a toujours pas procédé à l'installation prévue.

Elle sollicite l'avis des membres présents sur la résiliation de cet engagement et le choix d'un nouveau fournisseur. Deux autres devis ont été demandé à cet effet :

- Fouquet menuiserie 2.038,00 € HT pour une porte PVC
- Pac menuiserie 4.467,99 € HT pour une porte alu

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 11 voix pour :

- **De résilier le devis validé le 26 janvier 2023 et les travaux confiés à l'entreprise Goujon en raison de l'absence de réalisation 14 mois après la commande. Cette décision lui sera notifiée par courrier recommandé ;**
- **D'accepter le devis proposé par l'entreprise Fouquet menuiserie d'un montant de 2.038 € HT qui sera validé après réception du recommandé à l'entreprise.**

DCM 2024/22– ACQUISITION D'UNE ÉLAGUEUSE

Mme le Maire expose que le service technique a besoin d'être équipée d'une élagueuse et présente les devis demandés à cet effet sur le même modèle soit une tronçonneuse d'élagage thermique MS 194T soit :

- Montoire bricolage 399,17 € HT
- Vendômoise motoculture 374,17 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 9 voix pour et 2 abstentions :

- **De retenir la proposition de Montoire Bricolage à 399,17 € HT soit 479,00 € TTC en raison de la proximité du fournisseur ;**
- **D'inscrire cette dépense au compte 21578-matériel technique ;**
- **D'autoriser Mme le Maire à signer le devis et le notifier.**

DCM 2024/23– APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Madame CINTRAT Marie-José, Maire de la Commune d'Authon quitte la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 10 voix POUR, approuve le compte administratif 2023 qui se résume ainsi :

	<u>Section de fonctionnement</u>
Recettes :	827.097,09 €
Dépenses :	568.288,56 €
Résultat	026.375,92 €
Résultat de Fonctionnement reporté N-1	228.492,94 €
Résultat de Clôture	254.868,86 €

	<u>Section d'investissement</u>
Recettes :	775.048,25 €
Dépenses :	104.440,21 €
Résultat	670.608,04 €
Solde d'exécution de la section d'investissement N-1	52.860,00 €
Résultat de clôture	723.468,04 €

<u>RESTE A RÉALISER EN DÉPENSES :</u>	865.667,06 €
<u>RESTE A RÉALISER EN RECETTES :</u>	218.000,00 €
<u>BESOIN DE FINANCEMENT</u>	00 €

DCM 2024/24– APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement, des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1°/- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°/- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°/- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion 2023 du trésorier est adopté par 11 voix pour.

DCM 2024/25–AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023

Le Conseil Municipal après avoir statuer sur les résultats à la clôture de l'exercice 2023 et les besoins de financement de la section d'investissement ;

Mme le Maire propose l'affectation du résultat de fonctionnement selon la répartition suivante :

- Couverture du besoin d'autofinancement (R compte 1068) 00 €
- Solde de l'excédent de fonctionnement (R compte 002) : 254.868,86 €
- Report de l'excédent d'investissement (R compte 001) 723.468,04 €

Entendu l'exposé de Madame le Maire, et ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (11 voix)

- APPROUVE l'affectation des résultats de fonctionnement pour l'exercice 2023.

DCM 2024/26–VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Après avoir pris connaissance des taux et bases indiqués sur l'état 1259, un débat a lieu au sein du Conseil Municipal sur la pertinence d'une augmentation des taux d'imposition communaux ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 5 voix POUR ; 2 contre et 4 abstentions :

- DÉCIDE d'augmenter de 2% les taux d'imposition pour l'exercice 2024 des contributions directes suivantes

	Taux d'imposition Votés 2024	Produit correspondant attendu
Taxe foncière (bâti)	43.37 %	249.854,57 €
Taxe foncière (non bâti)	45.80 %	51.296,00 €
Taxe d'habitation	12.81 %	19.189,38 €
TOTAL		320.339,95 €

DCM 2024/27–VOTE DU BUDGET 2024-

Les dépenses d'ordre budgétaires au chapitre 041 présentées sont adoptées :

- Intégration des études et annonces 53.382,05 €
- Avances sur marché (6 entreprises) 92.248,07 €

Les propositions d'aménagement de la salle de convivialité sont également approuvés :

- Élargissement de trottoirs 48.000 €
- Aménagement de parking 42.000 €
- Mobilier 5.000 €
- Vaisselle et matériel 10.000 €
- Équipement de cuisine 26.000 €
- Scène 8.000 € (financée par un legs)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents (11 voix Pour)

APPROUVE le budget primitif 2024 qui s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement : 909.971,07 €
Section d'investissement : 1.448.863,61 €.

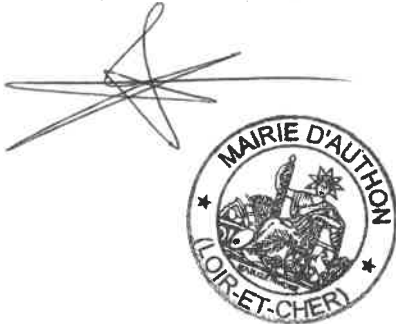
QUESTIONS DIVERSES

- Projet de décoration sur le thème des JO : les photos des réalisations du comité des fêtes sont présentées.
- Mme le Maire informe les membres présents de l'invitation au concert de l'Union musicale de Monthodon le 06 avril.
- Rappel, les conseillers sont attendus:
 - o opération Village Propre samedi 23 mars à 8h30 devant la mairie
 - o passage de vieilles voitures le dimanche 24 mars vers 10h devant la mairie

Date du prochain conseil : le jeudi 18 Avril 2024.

Conformément aux débats, le 25 Mars 2024

Mme le Maire
Marie-José CINTRAT



M. le secrétaire de séance
Jean-Luc CINTRAT